

COMMUNE DE LUTRY

PREAVIS MUNICIPAL N° 1114/ 2007

Participation financière à la transformation d'un réservoir de Lausanne pour bénéficier de l'utilisation d'un volume d'eau

Au Conseil communal de Lutry,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En 2006, la Direction des travaux de Lausanne (eauservice) obtenait, par voie de préavis, le crédit pour la construction d'un nouveau réservoir à la Montagne du Château avec transformation du réservoir de Vers-chez-les-Blanc. Ce nouveau réservoir est situé sur le territoire de la commune de Montpreveyres dans les bois du Grand-Jorat. Ce projet de Fr. 20'000'000.- comprend la construction d'une conduite de refoulement depuis le réservoir de la Croix-sur-Lutry via le réservoir des Escherins que nous partageons avec Lausanne. La construction du réservoir de la Montagne du Château avec l'agrandissement de celui de Vers-chez-les-Blanc permettra à eauservice de garantir une excellente distribution à l'ensemble des communes de l'Est et du Nord lausannois (voir plan 1 ci-joint).

2. Avantages techniques pour Lutry

Pour la commune de Lutry, l'opportunité est grande d'assurer une distribution fiable adaptée à tout l'étage de pression 1, couvert aujourd'hui par le réservoir de la Métraude, propriété de la commune de Belmont. Ce réservoir, qui est situé à une altitude de 810 m., ne permet pas de garantir une pression suffisante pour tout le secteur des Escherins ; son volume, partagé avec Belmont, ne nous permettra pas de couvrir le secteur de Crêt-Ministre et Crêt-des-Pierres où des constructions importantes vont voir le jour.

Actuellement, les besoins en alimentation d'eau pour l'étage de pression 1 sont couverts par l'eau provenant de la Métraude refoulée depuis le réservoir des Escherins. La capacité de défense incendie et d'alimentation n'est pas couverte puisque la cuve du réservoir de la Métraude appartient à Belmont.

L'orientation de la Municipalité pour des coopérations multi-énergies avec Lausanne a amené les Services industriels à renoncer à bénéficier du réservoir de la Métraude et à abandonner le projet de construction d'un propre réservoir aux Bois de la Ville, tel que prévu dans le plan directeur.

Le passage de la nouvelle conduite de refoulement de Lausanne permettra de bénéficier de la pression du réservoir de Vers-chez-les-Blanc, situé à une altitude de 875 m. (ce qui représente une pression supérieure à celle de la Métraude de 7 bars) et de pouvoir assurer une meilleure distribution aux habitations des Escherins.

En matière de réserve incendie et de distribution, le volume augmenté du réservoir de Vers-chez-les-Blanc nous permettra de couvrir en tout temps l'alimentation du quartier de Crêt-Ministre ; ce besoin sera impératif au moment de la réalisation des soixante nouvelles habitations projetées.

3. Approche financière

La nouvelle structure tarifaire de Lausanne, qui nous sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2008, prendra en considération les réserves d'alimentation facturées à un prix annuel de Fr. 46.-/m³ et calculées sur un stockage de référence de 500 litres par habitant. Dans le cas de Lutry, il nous manque à ce jour un volume de 550 m³ pour notre population au 31.12.2006 de 8'753 habitants. Dans l'approche de partenariat élargi avec Lausanne, nous avons élaboré une projection à 10 ans des volumes de réserves nécessaires et calculés pour Lutry avec un facteur de réduction à 0,7. L'augmentation moyenne annuelle de la population de 70 personnes fait partie du calcul. On obtient un volume de 800 m³ qui permet de ne pas avoir à financer la taxe de Fr. 46.-/m³ jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Les charges d'amortissement ne sont pas prises en compte pour la durée de vie de 40 ans du réservoir mais pour la période légale de 30 ans ce qui représente un montant annuel de Fr. 26'000.-. Les charges d'intérêts sont calculées au taux de 2.5% et correspondent à un montant de Fr. 20'000.-. L'économie réalisée jusqu'au 1^{er} janvier 2018, en n'ayant pas à payer la taxe sur le m³ de réserve d'adduction et d'incendie, est de Fr. 32'545.-.

Avec cette solution de coopération, les Services industriels de Lutry réduiront certaines charges de fonctionnement d'un montant annuel de Fr. 18'000.- qui se décompose de la manière suivante :

Maintenance :	Fr. 1'500.-
Location du réservoir de la Métraude :	Fr. 1'500.-
Coûts de pompage :	<u>Fr. 15'000.-</u>
TOTAL :	Fr. 18'000.-

On constate alors que cette opération est, du point de vue technique, favorable aux Services industriels de Lutry puisque ceux-ci garantiront une distribution fiable et de qualité de l'eau à tout le secteur de l'étage de pression 1 (voir plan 1 annexé). Le personnel d'exploitation n'aura pas à assumer de nouvelles tâches et restera stable (travaux liés à des maintenances d'équipements de pompage, à un nouveau réservoir).

Du point de vue financier, il y a lieu d'accepter une vision globale à moyen terme (jusqu'au 1^{er} janvier 2018) et de prendre en compte les économies liées à l'exploitation. Le bilan annuel théorique est favorable de Fr. 4'545.- {Fr. 50'545.- (18'000+32'545) moins Fr. 46'000}. Ce montant est influencé essentiellement par la disparition du pompage actuel qui sera repris par Lausanne. Cette situation est spécifique à Lutry puisque nous pourrions réaliser des prises d'eau sur la conduite de refoulement qui part du réservoir des Echerins, dont nous sommes également propriétaires, et qui passe sur notre territoire.

On constate que les coopérations engagées par le passé avec Lausanne sont bénéfiques pour les deux parties. Les Services industriels de Lutry ont un petit avantage financier et un grand intérêt technique puisque les solutions sont d'excellente qualité.

Les coûts d'investissements pour les travaux correspondants aux nouvelles prises sur la conduite de refoulement de Lausanne font partie de l'enveloppe budgétaire 2007 et seront financées au travers de taxes et prix du m³ de l'eau.

4. Travaux d'amélioration sur le réseau électrique

La réalisation de la conduite de refoulement par Lausanne depuis les Echerins permettra aux Services industriels de Lutry de prévoir la liaison moyenne tension entre la sous-station de Crêt-Ministre et celle des Echerins. Cette liaison deviendra nécessaire avec les nouvelles habitations de Crêt-Ministre, de même que la transformation de la sous-station moyenne tension des Echerins. Ces extensions du réseau devront être discutées avec Lausanne pour obtenir de leur part une participation financière. En effet, ces nouveaux équipements permettront de sécuriser l'alimentation des pompes que Lausanne installera pour refouler l'eau depuis le réservoir des Echerins en direction du réservoir de la Montagne du Château, via celui de Vers-chez-les-Blanc.

Ces travaux d'amélioration du réseau électrique se feront dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2007 et devront être couverts par la rémunération sur la distribution et par les taxes de raccordements.

5. Calcul du volume et coût de participation

Le volume retenu est basé sur la référence de la Société suisse de la distribution de l'eau et du gaz soit 0.5 m³/ habitant et par jour. Il prend en compte pour Lutry le volume déficitaire de ce jour, extrapolé jusqu'en 2018.

Le coût de participation est calculé sur la référence du prix moyen de Fr. 1'000.- par m³ de construction pour un réservoir de ce volume (2'500 m³). Ainsi le montant de participation est de 800 m³x Fr. 1'000.-/m³ = Fr. 800'000.-.

6. Financement

Afin de réduire au maximum les charges financières des Services industriels et compte tenu des réserves de plus de Fr. 2'500'000.- dont dispose le service de l'électricité au 31.12.2006, le financement de Fr. 800'000.- sera assuré dans un premier temps par la trésorerie courante des Services industriels. Toutefois, par mesure de transparence, une écriture interne d'intérêts calculés au prix moyen du marché des capitaux sera effectuée entre le service de l'électricité et le service des eaux.

Une éventuelle demande de consolidation par voie d'un nouvel emprunt serait présentée à terme si les liquidités des Services industriels s'avéraient insuffisantes.

Durée d'amortissement

L'amortissement annuel de cet investissement s'élèvera selon les normes obligatoires découlant de l'art 17 du règlement sur la comptabilité des communes au minimum à 1/30^{ème} du coût des travaux.

Charges financières annuelles

Les charges financières mentionnées ci-dessous ont été calculées sur le montant global de l'emprunt et selon la méthode d'amortissement minimum obligatoire.

Toutefois, ces charges pourraient fluctuer en fonction du remboursement de l'emprunt et des taux d'intérêts du marché.

- | | |
|---|---------------------------------|
| - amortissement s/30 ans (1/30 ^{ème} de 800'000.-) | Fr. 26'000.- |
| - intérêts au taux moyen de 2.5 % | Fr. 20'000.- (écriture interne) |

Charges financières annuelles globales **Fr. 46'000.-**

7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

vu le préavis municipal n° 1114/2007

ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

- ✓ **d'autoriser les Services industriels de Lutry à acquérir un droit pour un volume d'eau de 800 m³ par voie de participation financière à la transformation du réservoir de Vers-chez-les-Blanc, propriété de la Commune de Lausanne.**
- ✓ **d'autoriser le mode de financement et d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 800'000.- nécessaire à la transaction.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY
Le Syndic Le Secrétaire

W. BLONDEL

D. GALLEY

Adopté en séance de Municipalité du 26 mars 2007.

Conseiller municipal délégué : M. W. Blondel, Municipal

Annexe : 1 plan